



# Communiqué

le 08/07/2015

## Elections CAP nationale : la date du 30 septembre 2015 définitivement arrêtée !

Le SNSPP-PATS-FO entendu et les décisions de justice respectées : le Président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) vient de publier l'arrêté instituant les élections à la Commission Administrative Paritaire (CAP) des catégories A et B des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) des Services Départementaux d'Incendies et de Secours (SDIS) de France.

En conséquence :

- La date des élections professionnelles des officiers de SPP aux CAP de catégorie A et B est fixée au **30 septembre 2015**
- Les listes de candidats doivent être déposées au plus tard **mardi 18 août 2015** à 17 heures.
- Les demandes de réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes électorales doivent être déposées au plus tard le **mercredi 9 septembre 2015**.
- Les contestations sur la validité des opérations électorales devront être portées devant le Président du bureau central de vote au plus tard le mardi 6 octobre 2015 à 24 heures.

Le SNSPP-PATS-FO est satisfait de voir que le bon sens l'a emporté. La démocratie en sort renforcée !

### Votez et faites voter SNSPP-PATS-FO !

*Proposer- négocier-contracter*